

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 2002

Québec, le 4 mars 2002

Madame Hélène Garneau-Godbout  
Directrice pédagogique  
Collège April-Fortier  
801, rue Sherbrooke Est, Suite 100  
Montréal (Québec) H2L 1K7

**Objet : Deuxième suivi au rapport d'évaluation du programme *Conseiller en tourisme extérieur* (414.32)**

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 février 2002, des mesures prises par le Collège April-Fortier concernant la conformité des plans de cours à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Le programme *Organisation de voyages nationaux et internationaux* (AEC LCL.16) remplace le programme *Conseiller en tourisme extérieur* (414.32) à compter de la session d'hiver 2002. Le Collège a donc appliqué les derniers correctifs demandés aux plans de cours du nouveau programme afin de les rendre conformes à la PIEA actuellement en vigueur. Après analyse de ces plans de cours et des explications du Collège, la Commission reconnaît que les mesures adoptées répondent adéquatement aux améliorations souhaitées. Le Collège a satisfait à l'ensemble des recommandations et suggestions qui lui avaient été adressées dans le rapport d'évaluation du programme *Conseiller en tourisme extérieur* (414.32).

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer